

MAIRIE DE SAULZAIS LE POTIER		PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres :	11	L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril, à 19 heures 00, le conseil municipal convoqué par lettre, s'est réuni à Saulzais le Potier, sous la présidence de monsieur CARDONEL Gérard, Maire de Saulzais le Potier.
Présents	10	
Pouvoir :	1	
Absents :	1	

Membres du conseil municipal présents :

CARDONEL Gérard, ACCOLAS Didier, AUDOUSSET Pierrette, CHIROL Nadine, DAUMIN Olivier, DELAGE Bruno, ESMOINGT Guy, FENECK Françoise, GAMBADE Karine, SZABO Bernard.

Excusé ayant donné procuration : DOLLET Jean-Jacques, procuration à Olivier DAUMIN.

GAMBADE Karine est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 11 mars 2019. Ce dernier est approuvé par le Conseil Municipal.

Le Maire prend la parole afin de présenter l'ordre du jour.

**2019011 – Commune de Saulzais le Potier-- Compte de Gestion 2018**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrir, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la parfaite régularité des opérations effectuées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2019012 – Commune de SAULZAIS LE POTIER – Compte administratif 2018**

Mr Didier ACCOLAS, 1er adjoint au Maire, présente le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018.

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 458 243.74 €
- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 502 158.84 €
- Report en section de fonctionnement de l'exercice 2017 en recette de 48 373.35 €
  - Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 70 504.35 €
  - Les recettes d'investissement s'élèvent à : 194 774.24 €
- Report en section d'investissement de l'exercice 2017 en dépense de 182 572.55 €

Monsieur le Maire ne participant pas au vote et se retirant de la salle, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le compte administratif de la commune.

### **2019013 – Commune de SAULZAIS LE POTIER – Affectation des résultats**

Mr le Maire présente l'affectation des résultats pour le budget de la commune.

- Le résultat de clôture de fonctionnement au 31 décembre 2018 comprend le résultat de fonctionnement reporté de 2017 et le résultat de l'année 2018. Il s'élève à un montant de 92 288.45 €.
- Le solde d'exécution de la section d'investissement est négatif et s'élève à - 58 302.66 €. Ce montant sera affecté au D001 en dépenses d'investissement du budget primitif 2019.
- Il y a des restes à réaliser en recette pour un montant de 15 123.26 € pour cette année.
- Le besoin de financement à affecter en réserve au compte 1068 (recettes d'investissement du budget primitif 2018) s'élève donc à 43 179.40 €. Ce montant est à déduire du résultat de clôture de fonctionnement.
- L'affectation pour excédent de fonctionnement au R002 est donc de : 92 288.45 € - 43 179.40 € soit un montant de 49 109.05 €.



## **2019015– Commune de SAULZAIS LE POTIER – Budget primitif 2019**

Mr le Maire présente le budget primitif pour l'exercice 2019 de la commune. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 524 418.00 €
- Section d'investissement : 265 502.66 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte le budget primitif 2019 de la commune.

## **2019016 – Assainissement – Compte de gestion 2018**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrir, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la parfaite régularité des opérations effectuées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2019017– Assainissement – Compte administratif 2018**

Mr Didier ACCOLAS, 1er adjoint au Maire, présente le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2018.

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 17 557.98 €
- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 14 669.52 €
- Report en section de fonctionnement de l'exercice 2017 en recette de 20 317.59 €
  
- Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 10 300.47 €
- Les recettes d'investissement s'élèvent à : 15 474.21 €
- Report en section d'investissement de l'exercice 2017 en recette de 34 625.60 €

Monsieur le Maire ne participant pas au vote et se retirant de la salle, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le compte administratif du budget « assainissement ».

## **2019018– Assainissement – Affectation des résultats**

Mr le Maire présente l'affectation des résultats pour le budget de la commune.

- Le résultat de clôture de fonctionnement au 31 décembre 2018 comprend le résultat de fonctionnement reporté de 2017 et le résultat de l'année 2018. Il s'élève à un montant de 17 429.13 €. L'affectation pour excédent de fonctionnement au R002 est donc de : 17 429.13 €.
- Le solde d'exécution de la section d'investissement est positif et s'élève à 39 799.34 €. Ce montant sera affecté au R001 en recette d'investissement du budget primitif 2017.

Il n'y a pas de restes à réaliser en dépense et recette pour cette année.

## Affectation des résultats 2019

	DEPENSE	RECETTE	SOLDE
Résultat reporté 2017		20 317,59 €	
Exercice 2018	17 557,98 €	14 669,52 €	
<b>Solde FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 557,98 €</b>	<b>34 987,11 €</b>	<b>17 429,13 €</b>
Résultat reporté 2017		34 625,60 €	
Exercice 2018	10 300,47 €	15 474,21 €	
<b>Solde INVESTISSEMENT</b>	<b>10 300,47 €</b>	<b>50 099,81 €</b>	<b>39 799,34 €</b>
<i>Reste à réaliser</i>	<i>0,00 €</i>		
<i>Besoin de financement en investissement</i>			
Écritures à reporter sur le budget 2019	Recette d'investissement	R001	39 799,34 €
	Recette d'investissement	1068	
	Recette de fonctionnement	R002	17 429,13 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal valide l'affectation des résultats.

### 2019019 – Assainissement - Budget primitif 2019

Mr le Maire présente le budget primitif pour l'exercice 2019 du budget « assainissement ». Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 31 529.13 €
- Section d'investissement : 55 299.34 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte le budget primitif 2019 du budget « Assainissement ».

### 2019020 – Transfert de la compétence Eau Potable à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le Maire précise au Conseil Municipal que Madame la Sous-Préfète a émis une lettre d'observation sur la délibération adoptée le 04 février 2019 sur le transfert de la compétence Eau Potable. Elle demande le retrait du visa précisant que le SIAEP s'oppose au transfert de la compétence. Elle souhaite que le Conseil Municipal infirme ou confirme sa décision avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Vu les articles 64 et 66 de la loi NOTRe du 7 août 2015 qui attribuent, à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1er janvier 2020.

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes qui aménage les modalités de ce transfert, sans pour autant remettre en cause le caractère obligatoire de ce dernier. Considérant la faculté pour les communes membres d'une communauté de communes, de reporter la date de transfert des compétences « eau » et « assainissement » au 1er janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés s'oppose au transfert de la compétence « Eau » au 1er janvier 2020 et demande le report au 1er janvier 2026.

### **2019021 – Contrat de Territoire 2017/2020 – Avenant concernant les communes de Saulzais le Potier et Châteaumeillant**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n°1 concernant le contrat de territoire 2017/2020

- Au titre de la rubrique « Économie-Tourisme », l'intégration de l'opération « Réhabilitation d'un bâtiment communal commercial » pour un financement envisagé de 4 143 €
- Au titre de la rubrique « autres projets structurants », le transfert de la totalité du financement sur le projet de revitalisation du centre-bourg (création d'une salle des associations – aménagement place Dr Guyot et Parking) pour un montant de 350 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- EST FAVORABLE aux modifications du contrat de territoire
- N'APPORTE PAS d'observations
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1

### **2019022 – Renouvellement de la convention de partenariat – Conseil en Énergie Partagé**

Monsieur le maire présente la demande de renouvellement de la convention de partenariat avec le SDE 18 concernant le « Conseil en Énergie Partagé ». Le tarif est de 0.60 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE le renouvellement de la convention,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

**M. Bruno DELAGE présente le nouveau bureau suite à la démission de M. Aymar de GERMAY :**

**Nouveau président : M. Philippe MOISSON, Maire de Saint Loup des Chaumes et Président de l'Association des Maires du Cher.**

### **2019023 – Proposition d'achat de terrain – SARL Moisson Ensilage**

Monsieur le maire donne lecture du courrier de l'entreprise SARL Moisson Ensilage qui propose d'acheter un terrain communal jouxtant leur terrain et le garage communale en face de l'ESAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- DECIDE de vendre le terrain à l'entreprise SARL Moisson Ensilage,
- DE FIXER le prix comme suit 5 € le mètre carré,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

### **Proposition animation culturelle**

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de Mmes Lasauzais, Ménégazzi et Buggin qui souhaitent mettre en place une animation culturelle saisonnière de juillet à septembre avec exposition de tableaux dans la salle d'animation.

Des précisions seront demandées.

### **Questions diverses**

- Cimetière: Prévoir une solution pour le manque de places dans le cimetière (reprise de concession ou drainage du nouveau cimetière).

- Compte-rendu de la réunion avec la sous-préfecture présentée par Mme Pierrette AUDOUSSET.

Grand débat : 143 cahiers de doléances ont été ouverts dont 57 sur l'arrondissement de Saint Amand Montrond.

Mobilité 2600 personnes travaillent dans la Nièvre - 8000 personnes utilisent le réseau routier Saint-Amand-Bourges.

Désertification de nos régions : des pistes ont été proposées comme la revalorisation du réseau rémi, des garages associatifs, taxis à 1 €, développer les maisons de services publics.

Également, dans les prochaines années, la DETR sera consacrée à la voirie pour améliorer le réseau routier, ferroviaire et fluviale.

Autres thèmes abordés : Plan pauvreté, service national universel à partir de 16 ans (2 semaines effectuées hors période scolaire).



- M. Bernard SZABO participera à la commission fleurissement de l'Ad2T.  
Jeux d'été en Berry: informations transmises aux familles concernées. Pas de retour actuellement.

- Mme Nadine CHIROL présente une demande du comité des fêtes pour changer le réfrigérateur de la salle des fêtes. Il souhaite également repeindre la petite salle. Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

- M. Olivier DAUMIN demande si le propriétaire, M. BRIMBEUF, a été contacté pour enlever les deux arbres morts, route de Saint Amand Montrond.

- Mme Françoise FENECK demande si les panneaux de signalisation ont été commandés et souhaite connaître le délai de livraison. La commande a été faite auprès du prestataire. Pas de délai de livraison connu à ce jour.

- La nouvelle déchetterie de Moulin ouvrira le 2 mai 2019. Les nouvelles consignes de tri seront distribuées dans les boîtes aux lettres. Des composteurs seront délivrés sur demande.

- Commission voirie : mardi 16 avril 18h30.

- Elections européennes : bureau de vote

8h00-10h30	Olivier DAUMIN	Gérard CARDONEL	Karine GAMBADE
10h30-13h00	Nadine CHIROL	Bernard SZABO	Bruno DELAGE
13h00-15h30	Pierrette AUDOUSSET	Guy ESMOINGT	Jean-Jacques DOLLET
15h30-18h00	Françoise FENECK	Didier ACCOLAS	Gérard CARDONEL

La séance est levée à 22 heures.